



Programme Leader + Pays de Maurienne

Plan de développement

Fiches Actions

Anticiper, renforcer la cohérence et la structuration du territoire en améliorant la compétitivité des services et des produits du territoire par l'utilisation des nouveaux savoir-faire et des nouvelles technologies

Syndicat du Pays de Maurienne - Leader +
Le C.A.R.
Avenue d'Italie
73 30 Saint Jean de Maurienne
Tél : 04 79 83 52 62 - Fax : 04 79 64 46 66 / 04 79 83 52 63
Email : leader.spm@wanadoo.fr

Fiche Action 1

INTITULE : Mobilisation sur les grands enjeux du territoire de l'horizon 2015

Objectif et rapport à la stratégie de développement

Comblent le déficit de mobilisation par rapport aux enjeux 2012 et aux événements sportifs de portée internationale (JO de Turin en 2006, championnat du monde de biathlon en 2007)

C'est une mesure qui traduit une stratégie volontariste de positionnement de la Maurienne au sein de l'espace européen

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles)

➤ Actions et mises en place de moyens d'information, de sensibilisation et de communication sur les enjeux, les opportunités et les pistes de projets stratégiques dépassant le cadre local (ex : développement d'un site Internet commun d'information sur le déroulement « grand chantier », les JO de Turin et les championnats du monde de Biathlon...) en vue d'une appropriation du grand chantier ferroviaire Lyon-Turin et des grands événements sportifs

➤ Conception d'une base de données sur l'offre de logement et d'hébergement en Maurienne pour élaborer un programme de restructuration en vue d'accueillir de nouvelles populations (Lors du chantier ferroviaire et population touristique liée au événements sportifs)

➤ Etude de faisabilité, cahier des charges et dotation des collectivités de SIG (système d'information géographique) et appui à la numérisation des cadastres, leur permettant de gérer leur développement et de prendre en compte des données économiques, touristiques, schéma d'assainissement...

Dépenses éligibles :

- Dépenses immatérielles : études préalables, ingénierie, conception et réalisation

- Dépenses matérielles : supports et outils de communication, de promotion, achat/ installation de logiciels, formation, équipements

Montant minimum de dépenses éligibles subventionnables : 1 500 €

Plafonds d'intervention : acquisition de logiciels de consultation, de gestion du cadastre (achat, installation, intégration des données, formation, équipements annexes) : 2 500 € de dépenses éligibles par commune soit une subvention FEOGA-O maximum de 1 250 €

Frais de repas, réception, buffet : 5 000 € maximum de dépenses subventionnables par opération programmée.

Dépenses inéligibles :

Frais de repas internes (chargée de mission internes à la structure maître d'ouvrage)

Bénéficiaires

	Evaluation du nombre	22
	Types (statut)	collectivités locales, SEM, structures publiques, associations, particuliers,

Structure chargée de la mise en œuvre de l'opération

GAL Pays de Maurienne – Syndicat du Pays de Maurienne

Indications sur le montage financier

Estimations retenues	400 000 €
Taux d'intervention	50 %
Régimes d'aides concernant cette mesure	L'action concerne des structures publiques non situées dans le secteur concurrentiel. Il n'y a donc pas à priori d'éléments d'aide au sens de l'article 87 du traité de CE

<i>Critères de suivi de la fiche-Action</i>		
Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
De réalisation	Nombre d'actions de sensibilisation effectuées	17
	Programme d'appui des structures intercommunales à la mise en place de SIG et de numérisation de cadastres	7
	Mise en place d'une démarche de suivi de l'habitat	1
De résultats	Nombre de participants aux manifestations (expositions, tables rondes...)	5 100
	Nombre de cadastres communaux numérisés	30

<i>Eléments concernant le caractère durable et transférable de la fiche-action :</i>
Impacts socio-économiques liés à l'anticipation vis à vis des JO de Turin et du Biathlon, ainsi que sur le grand chantier ferroviaire
Capacité d'anticipation des acteurs locaux en vue de ces événements
Guide méthodologique et cahier des charges spécifiques pour assurer le caractère transférable des actions
Volonté de travail en partenariat et en réseau s'appuyant sur une assistance technique de proximité

<i>Plan de financement</i>			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
400 000 €	50 % 200 000 €	45 % 180 000 €	5 % 20 000 €

Fiche Action 2

INTITULE : L'amélioration de la compétitivité des offres de PME-TPE valorisant les potentialités et les savoir-faire du territoire, et la recherche de valeurs ajoutées reposant sur le partenariat

Objectif et rapport à la stratégie de développement

Optimiser et accentuer des interventions de Maurienne Expansion (SEM), des chambres consulaires et autres structures (CRITT, Savoie Technologie...) auprès des entreprises de la vallée nécessitant un apport d'ingénierie extérieure et/ou un recours aux NTIC.

Accueil d'actifs et d'activités nouvelles dans la vallée permettant un saut qualitatif des entreprises.

Améliorer la compétitivité des offres actuelles de produits et services des entreprises de Maurienne

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles)

➤ Appui aux opérations collectives de Sensibilisation, communication, initiation, diffusion et formation aux TIC - Mise en place d'une ingénierie transversale d'information, d'accompagnement de projets, de formation-développement et de promotion des NTIC chez les entreprises et les professionnels du tourisme.

➤ Appui à la mise en réseau des entreprises de la vallée (mise en réseau d'entreprises différentes à des fins économiques, d'échanges).

➤ Appui à la mise en réseau interne par fibre optique - liaison de sites géographiquement éloignés.

➤ Mise en place d'outils, utilisation des TIC, mise en place et animations spécifiques ponctuelles de points relais à destination des saisonniers pour faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande en matière d'emplois (offre, recrutement), de formation ou de services (hébergements, ...)

➤ Appui à la démarche qualité des entreprises (certification, normification...) dans le cadre d'actions collectives - Mise en place d'un label qualité Maurienne.

➤ Aide à la création de plates-formes de services, d'un pilote professionnel on-line (recensement des besoins de formation), d'un outil on-line de dynamisation de l'esprit entrepreneurial (outils d'information et de communication) sur la création- reprise d'entreprises, d'un atlas interactif des zones, parcs et locaux économiques (ingénierie, développement de l'outil).

➤ Aide à la réflexion (diagnostic, étude de faisabilité) pour l'aménagement de zones commerciales à vocation de commerces électroniques.

➤ Soutien à l'innovation : prise en charge d'une partie des coûts de dépôts de brevets /idées liés à un nouveau produit, savoir-faire, technique. Dépôt de noms/marques non éligibles.

➤ Mise en place d'outils de promotion, commercialisation, communication communs à différentes entreprises.

➤ Financement de « saut technologique » (critères définis par Maurienne Expansion)

Dépenses éligibles :

- Dépenses immatérielles : études préalables, ingénierie, conception et réalisation d'outils multimédia, frais d'animation (points relais, ...), frais de formation

- Dépenses matérielles : équipements des points relais, supports des outils de communication, de mise en réseau, liaison, mise en réseau via fibre optique : fibre optique et raccordement uniquement supports des outils multimédia.

Montant minimum de dépenses éligibles subventionnables : 1 500 €

Opérations/Dépenses non éligibles :

Création de sites Internet individuels, acquisition de matériel informatique pour un usage interne à l'entreprise, mise en réseau informatique interne d'une entreprise

Plafonds d'interventions :

- Liaison, Mise en réseau via de la fibre optique : 15 000 € de dépenses éligibles soit une subvention FEOGA maximum de 7 500 €.

- Frais de repas : 5 000 € maximum de dépenses subventionnables par opération programmée. Frais de repas internes (chargée de mission internes à la structure maître d'ouvrage) inéligibles

Bénéficiaires		
	Evaluation du nombre	18
	Types (statut)	SEM, chambres consulaires, collectivités locales, entreprises, privés, associations, organismes de formation
Structure chargée de la mise en œuvre de l'opération		
Gal Pays de Maurienne - Syndicat du Pays de Maurienne		

Indications sur le montage financier		
Estimations retenues		506 000 €
Taux d'intervention		50 %
Régimes d'aides concernant cette mesure		*Régimes notifiés : FRAC court - FRAC long Actions collectives EDDF ATOUT Rgt PME * De Minimis
Pour les entreprises, le taux de financement pourra être modulé en fonction du régime notifié auquel se rattache le projet		

Critères de suivi de la fiche action		
Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
De réalisation	Nombre de formations	10
	Nombre de diagnostics, études-conseils établis...	13
	Nombre de points-relais créés	24
De résultats	Nombre de personnes inscrites aux formations	400
	Nombre d'entreprises mises en réseau	28

Eléments concernant le caractère durable et transférable de la fiche-action :
Pérennisation des outils dans le cadre des missions des différentes structures.
Création de nouvelles richesses
Appropriation du réseau par les acteurs
Faire émerger de nouvelles compétences et retenir la population jeune

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
506 000 €	50 % 253 000 €	35 % 177 100 €	15 % 75 900 €

Fiche Action 3

INTITULE : Différenciation de l'offre touristique de la Maurienne

Objectif et rapport à la stratégie de développement

Faire du tourisme un secteur économique à part entière

Valoriser l'existant en structurant les filières par l'élaboration de nouveaux produits touristiques

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles)

- Travail des stations en réseau pour mise aux normes ISO 9001 : accompagnement à la mise en place d'un système de management des sociétés de remontées mécaniques et des OTSI de la vallée.
- Mettre en place un dispositif de comptage sur sites fréquentés (compteurs électroniques sur des sites pilotes puis extension si l'opération-test est concluante)
- Système d'orientation par une signalétique spécifique, de visiteurs sur des sites sensibles très fréquentés.
- Développement et mis en œuvre d'un système centralisé de réservation touristique en flux ouvert à l'échelle de la Maurienne
- Soutien à l'actualisation de sites web touristiques sur le portail Pays de Maurienne
- Appui à la construction de produits « Maurienne », à la structuration d'une mise en réseau à l'échelle de la Maurienne de prestations et produits existants : outils communs de promotion, d'information, de commercialisation de réservation (ex : musées, guides accompagnateurs...)
- Création d'une Cdthèque des activités et produits touristiques (un cd-rom de présentation des activités touristiques par canton, bornes multimédia..., selon un cahier des charges défini)
- Etude et conception d'un schéma de signalétique Maurienne pour une cohérence vallée et optimiser

Dépenses éligibles :

- Dépenses immatérielles : études préalables, conseil, ingénierie, conception et réalisation d'outils multimédia (sites communs de promotion, de commercialisation, cdthèque,...),
- Dépenses matérielles : équipements liés à la mise en réseau, à la création de produits concertés, supports de communication, de promotion, de commercialisation communes, signalétique, compteurs électroniques, liaison, mise en réseau via fibre optique : fibre optique et raccordement uniquement

Opérations/Dépenses non éligibles :

- Création de sites Internet individuels, acquisition de matériel informatique pour un usage interne à l'entreprise, mise en réseau informatique interne d'une entreprise
- Frais de repas internes (chargée de mission internes à la structure maître d'ouvrage)

Montant minimum de dépenses éligibles subventionnables : 1 500 €

Plafonds d'interventions :

- Liaison, Mise en réseau via de la fibre optique : 15 000 € de dépenses éligibles soit une subvention FEOGA maximum de 7 500 €.
- Frais de repas, réception, buffet : 5 000 € maximum de dépenses subventionnables par opération programmée.

Bénéficiaires		
	Evaluation du nombre	26
	Types (statut)	Offices du tourisme et syndicats d'initiative, associations, collectivités locales, particuliers, Parc National de la Vanoise, entreprises, groupements agricoles associatifs
Structure chargée de la mise en œuvre de l'opération		
GAL Pays de Maurienne – Syndicat du Pays de Maurienne		

Indications sur le montage financier		
Estimations retenues		737 022 €
Taux d'intervention		50 %
Régimes d'aides concernant cette mesure		*Régime cadre Tourisme pour les entreprises du secteur concurrentiel EDDF PAT recherche *Règle de Minimis
Pour les entreprises, le taux de financement pourra être modulé en fonction du régime notifié auquel se rattache le projet		

Critères de suivi de la fiche action		
Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
De réalisation	Nombre de sites équipés en compteurs	5 puis 15
	Nombre de produits élaborés ou mis en réseau	6
	Création de la Cd-thèque	1
De résultats	Nombre de stations aux normes ISO 9001	18

Eléments concernant le caractère durable et transférable de la fiche-action
L'appropriation des technologies est un gage d'une utilisation optimale des outils mis à disposition créés et donc d'une pérennisation La qualité des outils et des formations est également un critère fort de pérennité Professionnalisation des acteurs Mettre en réseau le potentiel du territoire, valoriser, organiser, diffuser

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
737 022 €	50 % 368 511€	38 % 280 068 €	12 % 88 443 €

Fiche Action 4

INTITULE : Les chantiers d'innovation en Maurienne (exploitation des nouveaux gisements d'activités et d'emplois liés à l'agriculture, au tourisme et à l'environnement sur les zones de Haute-Montagne)

Objectif et rapport à la stratégie de développement

Ils recouvrent des demandes actuelles à satisfaire, des besoins nouveaux à prendre en compte et des préconisations à établir pour le futur.

Développement de savoir-faire et de métiers en lien avec les activités agri-environnementales de montagne

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles)

➤ Mobilisation des savoir-faire traditionnels et innovation sectorielle : revalorisation de savoir-faire traditionnel anciens :

- Formation des artisans et soutien à la réhabilitation du patrimoine selon ces méthodes traditionnelles (pause de lauzes, enduits à la chaux, ébénisterie...)

➤ Prise en compte de la situation particulière Montagne via de nouveaux dispositifs ou des démarches innovantes :

- Equipements dispositifs innovants en matière d'alimentation en eau potable, d'énergie, assainissement, traitement des déchets...): opérations pilote
- Encouragement à la démarche Haute-qualité environnementale dans la construction et l'adaptation de bâtiments en haute montagne (refuges, chalets d'alpage, gîtes...)
- Appui à la réhabilitation de bâtiments isolés d'altitude à partir de la valorisation de nouveaux métiers, de nouvelles technologies ou d'anciens savoir-faire

Dépenses éligibles :

- Dépenses immatérielles : études préalables, ingénierie, conseil, frais de formation, conception d'outils de communication sur ces démarches et sur les opérations pilotes
- Dépenses matérielles : équipements, petits investissements

Dépenses non éligibles : travaux de génie civil

Bâtiments éligibles : installation de dispositifs innovants (énergies renouvelables, ...): bâtiments isolés où s'exerce une activité économique reconnue (exploitation agricole, refuge, accueil touristique divers : hébergement, restauration...), non reliés et non reliables aux réseaux classiques à des coûts raisonnables

Montant minimum de dépenses éligibles subventionnables : 1 500 €

Bénéficiaires

	Evaluation du nombre	16
	Types (statut)	Collectivités locales, particuliers, entreprises, Parc National de la Vanoise, associations, chambres consulaires

Structure chargée de la mise en œuvre de l'opération

GAL Pays de Maurienne - Syndicat du Pays de Maurienne

Indications sur le montage financier

Estimations retenues	445 698 €
Taux d'intervention	50 %

Régimes d'aides concernant cette mesure	*Régimes notifiés : EDDF, ADEME, ANVAR, FRAC court et long *Régime cadre environnement *De Minimis
Pour les entreprises, le taux de financement pourra être modulé en fonction du régime notifié auquel se rattache le projet	

<i>Critères de suivi de la fiche action</i>		
Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
De réalisation	Nombre de formations initiées	3
	Nombre d'études conseil	10
De résultats	Nombre de personnes formées	10
	Nombre de structures restaurées selon ces techniques	5
	Nombre de constructions selon la démarche HQE	4

<i>Eléments concernant le caractère durable et transférable de la fiche-action :</i>
Dans le choix des procédés de fabrication de la mise n'œuvre des matériels et matériaux. Associer environnement (préservation de sites sensibles), économie (activité touristique) et social (emplois, condition de vie)

<i>Plan de financement</i>			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
445 698 €	50 % 222 849 €	40% 178 279 €	10 % 44 570 €

Fiche Action 5

INTITULE : Appui à l'expression d'une citoyenneté de niveau Maurienne, amélioration du cadre et des conditions de vie

Objectif et rapport à la stratégie de développement

Développement des partenariats public-privé par l'utilisation des TIC
 Diffusion des savoirs et renforcement de la citoyenneté de la vallée
 Développer et rendre accessible une « cyber pratique » régulière

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles)

- Etudes, actions de définition des usages actuels et de prospection des usages potentiels des NTIC : utilisation de la fibre optique présente en Maurienne
- Création des points d'accès au réseau au plus près des habitants (espace public multimédia animé, points d'accès Internet) afin de démocratiser l'accès à internet et développement d'outils de visioconférence.
- Animation des points d'accès multimédia : 1 poste d'animateur par canton en priorité (dimension intercommunale du poste)
- Soutien des partenaires publics dans la création de sites institutionnels d'information sur les activités de leur collectivité dans un but de « cyber démocratie » locale (délibérations en ligne, comptes-rendus de conseils...)
- Création d'un répertoire informatique des institutions publiques et privées dont les services sont utiles à l'ensemble de la population (Légifrance, BOAMP...)
- Création d'un site portail Pays de Maurienne, avec la définition d'une charte graphique commune et de contraintes techniques pour une cohérence des sites web
- Formation pour une maîtrise de ces outils (population)
- Panneaux électroniques lumineux d'informations à destination de la population: seuls les chefs-lieux de canton peuvent déposer un dossier
- Acquisition par les collectivités non équipées d'un premier équipement dédié à l'accès Internet
- Acquisition d'un vidéo projecteur et d'un portable par structure intercommunale (avec mise à disposition pour les collectivités membres)

Dépenses éligibles :

- Dépenses immatérielles : études, ingénierie, conception et réalisation d'outils multimédia (site portail, répertoire informatique...), frais d'animation, frais de formation
- Dépenses matérielles : supports de communication, équipements (liés au développement d'accès au multimédia, outils de visioconférence...), liaison, mise en réseau via fibre optique : fibre optique et raccordement uniquement

Montant minimum de dépenses éligibles subventionnables : 1 500 €

Dépenses non éligibles :

équipement et mise en réseau informatique interne d'une collectivité, maintenance de matériel informatique, abonnement Internet, mobilier, renouvellement du matériel informatique

Plafonds d'interventions :

- Panneaux lumineux d'information : 10 000 € par commune de dépenses éligibles soit une subvention maximum de 5 000 €
- Liaison, Mise en réseau via de la fibre optique : 15 000 € de dépenses éligibles soit une subvention FEOGA maximum de 7 500 €
- Poste d'animateur multimédia : plafond de dépenses éligibles : 50 000 € TTC soit une subvention maximum pour 1 poste à temps plein sur 2 ans : 25 000 € - Financement du poste sur les 2 premières années
- Espace public multimédia : selon les critères du Département de la Savoie, financement de 3 espaces multimédia animé par structure intercommunale. Plafond de dépenses subventionnables fixé à 2 000 € par poste mis en accès public dans l'espace créé.
- Point d'accès public Internet : 2 500 € maximum de dépenses subventionnables par commune pour la mise en place d'un ou plusieurs postes en accès dans un lieu ouvert au public
- Formation des animateurs multimédia : 3 500 € maximum de dépenses subventionnables par poste d'animateur

Bénéficiaires

	Evaluation du nombre	14
	Types (statut)	Collectivités locales, chambres consulaires, associations, organismes de formation
Structure chargée de la mise en œuvre de l'opération		
GAL Pays de Maurienne - Syndicat du Pays de Maurienne		

Indications sur le montage financier

Estimations retenues	453 610 €
Taux d'intervention	50 %
Régimes d'aides concernant cette mesure	Régimes d'aides à la formation

Critères de suivi de la fiche action

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
De réalisation	Création du site Portail Nombre de collectivités publiques équipés avec accès à internet	1 69
De résultats	Nombre de connexions au site Portail Nombre de personnes fréquentant les points d'accès	30 000 10/jour/point d'accès

Eléments concernant le caractère durable et transférable de la fiche-action

Nombre de personnes susceptibles d'accéder à la fibre optique
 moyens d'intégrations des habitants au programme
 Amélioration du service rendu à la population
 Amélioration des liens entre collectivités locales et habitants par une démocratisation de l'accès à l'information

Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
453 610 €	50 % 226 805 €	45% 204 124 €	5% 22 681 €

Fiche Action 6

INTITULE : Evaluation

Objectif et rapport à la stratégie de développement

Evaluation du programme :

- confrontation des résultats obtenus aux objectifs initiaux
- analyse du processus de réalisation du programme (état d'avancement du programme, cohérence interne du dispositif, cohérence externe entre le programme et d'autres programmes)
- interrogation de la pertinence des objectifs initiaux aux regards des besoins identifiés, le contexte ayant pu évoluer depuis la définition du programme
- appropriation des résultats de l'opération pour améliorer les programmes et les actions à venir

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles)

Deux évaluations ponctuelles du programme avec recours à des compétences et une expertise externes :

- une en milieu
- une en fin de programme

Dépenses éligibles :

- Frais d'intervenants extérieurs

Bénéficiaires

	Evaluation du nombre	Toutes les actions du programme
	Types (statut)	GAL - syndicat mixte du pays de Maurienne

Structure chargée de la mise en œuvre de l'opération

GAL Pays de Maurienne - Syndicat du Pays de Maurienne

Indications sur le montage financier

Estimations retenues	2 X 32 500 = 65 000 €
Taux d'intervention	50 %
Régimes d'aides concernant cette mesure	Sans objet

Critères de suivi de la fiche action

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
De réalisation	Nombre d'opérations du programme	96
De résultats	Nombre d'opérations achevées en conformité	toutes

Eléments concernant le caractère durable et transférable de la fiche-action :

Effet levier et dynamisation du territoire
Structuration et organisation dans le sens d'une « pratique vallée »

Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
65 000 €	50 % 32 500 €	50 % 32 500 €	

Fiche Action 7

INTITULE : Animation du Programme

Objectif et rapport à la stratégie de développement

Animation du programme, accompagnement des projets, appui à la mise en œuvre des actions afin de permettre son bon déroulement
 Communication sur le programme.
 Participation aux réseaux LEADER +

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles)

Un chargé de mission spécifique pour assurer les fonctions suivantes :

- Assistance technique auprès des porteurs de projets pour le montage technique des dossiers, la définition et la mise en œuvre des actions
- Animer les groupes de travail, le GAL et le comité de programmation
- Participer aux réseaux
- Evaluer le programme tout au long de sa réalisation, aider les intervenants externes aux cours des deux évaluations ponctuelles prévues

Dépenses éligibles :

- Rémunération, charges de personnel
- Frais de gestion et d'animation (frais de déplacements, frais de fournitures, frais postaux et télécommunications, frais de reprographie, ...), frais de formation, frais de structure
- Frais de communication sur le programme et son avancée (manifestations, éditions de brochures, documents à l'attention du GAL et du comité de programmation...)
- Dépenses matérielles : matériel informatique, logiciels, mobilier, équipement multimédia...

Bénéficiaires

	Evaluation du nombre	1
	Types (statut)	GAL – Syndicat Mixte du Pays de Maurienne

Structure chargée de la mise en œuvre de l'opération

GAL Pays de Maurienne – Syndicat du Pays de Maurienne

Indications sur le montage financier

Estimations retenues	300 000 €
Taux d'intervention	50 %
Régimes d'aides concernant cette mesure	Sans objet

Critères de suivi de la fiche action

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
De réalisation	Nombre d'opérations du programme	toutes
De résultats	Nombre d'opérations achevées en conformité	toutes

Eléments concernant le caractère durable et transférable de la fiche-action :

Effet levier et dynamisation du territoire
 Structuration et organisation dans le sens d'une « pratique vallée »

Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
300 000 €	50 % 150 000 €	50 % 150 000 €	

Fiche Action 8

INTITULE : Gestion et suivi des projets

Objectif et rapport à la stratégie de développement

Gestion du programme, suivi (+ saisie sur PRESAGE) et contrôle afin d'assurer un fonctionnement rigoureux du programme

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles)

➤ Gestion assurée par le Syndicat du Pays de Maurienne :

Le chargé de mission pour l'assistance technique sera en partie affecté sur des tâches de gestion (30 %) : assurer un suivi et un contrôle des réalisations, gestion des tableaux de bord du programme, saisie des données sur PRESAGE, préparation et comptes-rendus des GAL et des comités de programmation, contrôle de la régularité du plan de financement dans le cadre du montage de dossiers, évaluation en continu du programme

➤ Secrétariat-comptabilité assurée par le personnel administratif du Syndicat du Pays de Maurienne (30 %) : à ajuster en fonction de la montée en puissance du programme (gestion du secrétariat général du programme, celui du GAL et du comité de programmation, préparation des conventions et des arrêtés attributifs, mise en paiement et mandatements des crédits)

Dépenses éligibles :

- Rémunération et charges de personnel (selon temps passé sur le programme par le personnel du syndicat et/ou par un agent administratif à temps partiel recruté éventuellement selon l'évolution et la montée en puissance du programme)
- Frais pour le suivi et les contrôles (frais de communication, frais postaux, reprographie, frais de déplacements, fournitures, investissement matériel et bureautique...)

Bénéficiaires

	Evaluation du nombre	1
	Types (statut)	GAL - Syndicat Mixte du Pays de Maurienne

Structure chargée de la mise en œuvre de l'opération

GAL Pays de Maurienne - Syndicat du Pays de Maurienne

Indications sur le montage financier

Estimations retenues	240 000 €
Taux d'intervention	50 %
Régimes d'aides concernant cette mesure	Sans objet

Critères de suivi de la fiche action

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
De réalisation	Nombre d'opérations du programme	Toutes les actions du programme
De résultats	Nombre d'opérations achevées en conformité	toutes

Eléments concernant le caractère durable et transférable de la fiche-action :

Effet levier et dynamisation du territoire

Structuration et organisation dans le sens d'une « pratique vallée »

Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
240 000 €	50 % 120 000 €	50 % 120 000 €	